

L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTS (EEE)

CHARTRE DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL

Contexte et objectifs

L'Évaluation des Enseignements par les Étudiants (EEE) répond à une volonté d'améliorer la qualité des enseignements pour favoriser l'apprentissage et la réussite des étudiants. Ce dispositif s'inscrit dans un cadre réglementaire réaffirmé par l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations qui souligne la nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur d'organiser « une évaluation des formations et des enseignements [...] au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants ».

Voté à l'unanimité lors de la CFVU du 9 octobre 2014, un dispositif expérimental d'évaluation des enseignements par les étudiants est mis en place à l'Université Paris 1 depuis l'année 2014-2015. Cette expérimentation porte sur les enseignements de quatre licences (AES, Économie, Géographie et Sciences Sociales). Un bilan de cette expérimentation permettra de déterminer dans quelles mesures et avec quel calendrier le dispositif pourra être déployé à l'ensemble des formations de Paris 1.

Des conseils de perfectionnement, composés de représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel, sont créés dans chaque formation (délibération du CA du 27/01/15). Destinataires finaux des résultats de l'EEE, ils ont pour mission de soumettre des propositions d'amélioration des formations et des enseignements aux conseils de gestion des composantes. Celles-ci peuvent ensuite être transmises à la CFVU et au Président de Paris 1.

L'ORIVE (Observatoire des Résultats, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante) est en charge de la mise en œuvre du dispositif et de la restitution des résultats aux conseils de perfectionnement.

Présentation du dispositif

Le dispositif EEE est mis en œuvre chaque semestre et porte sur tous les enseignements des licences concernées à l'exception de ceux non organisés par l'UFR (langue, sport, C2i...). Le questionnaire d'évaluation est identique pour chaque enseignement et concerne à la fois le CM et les TD.

Le dispositif EEE est mis en œuvre au travers d'une plateforme informatique dédiée, accessible à l'adresse suivante : <https://eee.univ-paris1.fr/>

Les étudiants ont accès à un espace individualisé comportant un questionnaire en ligne pour chaque enseignement suivi. Les enseignants responsables d'une matière ont accès aux résultats concernant cet enseignement

Principes

Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est conduit dans le respect des principes fondamentaux suivants :

- **Garantie de l'anonymat pour les étudiants** : l'enregistrement des réponses des étudiants est anonymisé et les réponses recueillies ne permettent pas de déterminer l'identité du répondant.
- **Garantie de la confidentialité pour les enseignants** : les résultats bruts sont accessibles uniquement par l'ORIVE et l'enseignant responsable de la matière évaluée. Ces derniers sont en charge d'en transmettre une synthèse au conseil de perfectionnement. Les données recueillies serviront exclusivement à cette fin. Les synthèses rédigées par les enseignants et les conseils de perfectionnement ne comporteront aucune référence explicite à une ou plusieurs personnes.